

## **Biographie**

Corina Alina Corbu a commencé son premier mandat en tant que présidente de la Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie le 15 septembre 2019, pour une période de trois ans et, à partir du 16 septembre 2022, elle a entamé son deuxième mandat, en continuant à mettre en œuvre les projets déjà lancés.

Présidente Corbu a terminé ses études à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest en 1995 et a ensuite poursuivi des études de troisième cycle en droit privé (1998 -1999). En 2010, elle a obtenu son doctorat à l'Université de Bucarest avec la thèse : „Les sujets collectifs dans la Convention européenne des droits de l'homme”.

Sa carrière de juge a débuté en 1998, lorsqu'elle a été nommée juge stagiaire au Tribunal de première instance de Murgeni et puis, en 2000, a été nommée juge au Tribunal de première instance du 1er arrondissement de Bucarest. En 2002, elle a été promue au Tribunal de Bucarest, 6e Chambre commerciale, où, en 2003, elle a occupé son premier poste de direction en tant que présidente de la 6e Chambre commerciale du Tribunal de Bucarest. En 2006, elle a été promue à la Cour d'appel de Bucarest et, en 2010, à la Haute Cour de cassation et de justice, où, avant d'être nommée présidente de la Haute Cour, elle a tenu le poste de présidente de la Chambre du contentieux administratif et fiscal.

Les postes pertinents suivants doivent être mentionnés : Présidente de la Commission pour la détermination des conditions d'octroi de la citoyenneté roumaine auprès du Tribunal de Bucarest (2003 – 2005), Directeur du Conseil supérieur de la magistrature, Direction des ressources humaines et de l'organisation (2005-2006), Secrétaire Général du Conseil supérieur de la magistrature (2006 – 2010).

Tout au long de sa carrière, Juge Corina Alina Corbu a mené aussi de nombreuses activités académiques en tant que professeur titulaire de droit des sociétés à l'Université roumano-américaine, formateur en formation initiale en droit commercial et formateur en formation continue en matière de la Convention européenne des droits de l'homme, à l'Institut national de la magistrature.”